

PRESIDENT CE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 84/201 du 22/2/84
portant nomination de Monsieur BOCKONDAS Jean
Paul, en qualité de Directeur Général de l'hô-
pital Général de Brazzaville.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'Article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n° 52/166 du 20 Août 1959 portant organisa-
tion de l'hôpital Général ;

Vu le décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er :- Monsieur BOCKONDAS Jean Paul, Administrateur en Chef
de 4^e échelon, est nommé en qualité de Directeur Général de l'Hôpi-
tal Général en remplacement de Monsieur ODICKI Innocent.

Article 2 :- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge
par le Budget de l'Hôpital Général qui est en outre redevable envers
le Trésor Public de la contribution patronale pour la constitution
de ses droits à pension.

.../...

Article 3 : - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4 : - Le présent décret qui prend effet accompté de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Février 1984

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de
la République, Chef de l'E-
tat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Pierre Daniel BOUSSOUKOU-MBOUMBA.-

Bernard COMBO MATSIONA.-